



RCS : REIMS

Code greffe : 5103

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de REIMS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1957 B 00179

Numéro SIREN : 335 781 795

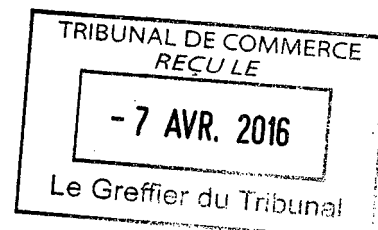
Nom ou dénomination : A.M.V. METALLERIE

Ce dépôt a été enregistré le 07/04/2016 sous le numéro de dépôt 1853

Commissaire Aux Comptes

Inscrit sur la liste de la Compagnie Régionale

Des Commissaires Aux Comptes de Reims



701853

A.M.V METALLERIE

Société à responsabilité limitée

Au capital de 105.000 €

Siège social

7 Rue Modeste Goulet

51100 REIMS

RCS 335 781 795

**RAPPORT DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION ET DU
COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LA TRANSFORMATION DE LA
A.M.V METALLERIE,
SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE,
EN SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE**

Commissaire Aux Comptes

Inscrit sur la liste de la Compagnie Régionale

Des Commissaires Aux Comptes de Reims

Mesdames, Messieurs,

Les associés de la société A.M.V METALLERIE

En notre qualité, d'une part, de commissaire aux comptes désigné en application des dispositions de l'article L. 223-43 du code de commerce et, d'autre part, de commissaire à la transformation désigné en application des dispositions de l'article L. 224-3 du même code par décision unanime des associés en date du 14 mars 2016, nous avons établi le présent rapport afin :

- de vous présenter notre analyse de la situation de votre société ;
- de vous faire connaître notre appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et, le cas échéant, sur les avantages particuliers stipulés et de nous prononcer, en application des dispositions de l'article R. 224-3 du code de commerce, sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

Mission du commissaire aux comptes sur la situation de la société

Nous avons mis en oeuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à analyser la situation de la société au regard de caractéristiques financières et d'exploitation.

La synthèse de cette analyse est la suivante :

- les éléments significatifs caractérisant la situation financière et l'état de la trésorerie de la société sont issus des derniers comptes annuels au 31 décembre :
 - au niveau de l'actif
 - les immobilisations à hauteur de 67 K€ représentant 12 % de l'actif total, sont essentiellement constituées :
 - d'éléments incorporels à hauteur de :

- 1 K€ au titre des concessions, licences et marques dont des progiciels type autocad
- d'éléments corporels à hauteur de :
 - 29 K€ au titre de constructions,
 - 15 K€ au titre de matériels,
 - 7 K€ au titre de matériel de transport (fourgon 300, fiat dobro, master, clio société)
 - 14 K€ au titre d'agencements,
- d'éléments financier pour 1 K€ constitués par des dépôts de garantie
- Les stocks et en-cours pour 57 K€ représentent 10% de l'actif,
- D'avances fournisseurs pour 2 K€,
- Les créances clients à hauteur de 320 K€, soit 58% de l'actif correspondent à des créances dues au titre du 4ieme trimestre avec une créance de plus d'un an qui ressort à près de 17 K€, et une créance non provisionnée présentant un risque à hauteur de 34 K€ non estimé
- Les autres créances pour 76 K€ sont composées principalement de :
 - Créances fiscales pour 21 K€ dont 8 K€ au titre du CICE,
 - Compte courant SARL Gauthier 55 K€,
- la trésorerie est de 13 K€ et représente 2 % de l'actif total, elle était de 1 K€ au 31 décembre 2014
- des comptes de régularisation pour 14 K€
- au niveau du passif
 - le passif correspond à :
 - des fonds propres à hauteur de 133 K€,
 - des emprunts pour 75 K€ à échéance 2018 et 2020,
 - des concours bancaires pour 33 K€
 - des comptes courants d'associés pour 4 K€,
 - des dettes fournisseurs pour 192 K€
 - de dettes sociales pour 106 K€ se répartissant ainsi :
 - 9 K€ de provision congés plus 6 K€ de charges sociales associées
 - 27 K€ au titre des charges à verser sur le 1er trimestre 2016
 - de dettes fiscales pour 64 K€ dont 62 K€ au titre de la TVA collectée
 - d'autres dettes pour 8 K€,
 - les indemnités de fin de carrière ne sont pas provisionnées,

- les agrégats caractérisant le niveau d'activité de la société, les résultats dégagés, et leur évolution font ressortir un résultat d'exploitation de -27 K€ pour 2015 et +18 K€ pour 2014 pour un chiffre d'affaires respectivement de 804 K€ et 1.065 K€,
- la société a régressé sur 2015 en matière de chiffre d'affaires
- les facteurs en lien avec la continuité d'exploitation appellent les commentaires suivants :
 - o la société détient un compte courant débiteur en faveur d'une personne morale associée supérieur aux concours bancaires et en augmentation depuis l'exercice précédent,
 - o la capacité financière de la société est dégradée par cette situation,
 - o un associé a consenti un abandon de créance de 20 K€ assorti d'une clause de retour à meilleure fortune

Mission du commissaire à la transformation

Nous avons mis en oeuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

Ces diligences ont consisté :

- à contrôler par sondages les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation ;
- à vérifier la réalité des éléments de passif et qu'il n'existe pas d'élément significatif qui ne serait pas comptabilisé au passif du bilan ;
- à prendre connaissance des règles et méthodes comptables appliquées par la société et vérifier que celles-ci sont conformes aux principes comptables applicables en France et sont régulièrement appliquées.
- à vérifier si, compte tenu des événements survenus depuis la date de clôture du dernier exercice, le montant des capitaux propres déterminé selon les mêmes règles et méthodes comptables que celles utilisées pour l'établissement des derniers comptes annuels est au moins égal au montant du capital social.

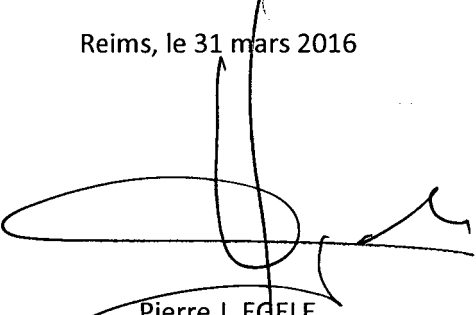
Elles ont également consisté à analyser les avantages particuliers.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social.

Malgré l'inflexion de l'activité et l'incertitude pesant sur certaines créances clients, nous sommes d'avis que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social à la date de notre rapport.

Aucun avantage particulier n'a été stipulé conformément au projet de statuts.

Reims, le 31 mars 2016



Pierre J. EGELE

Commissaire à la transformation

Bat A4 Allée Santos Dumont
51100 REIMS

Tél 03.26.47.44.55

Fax 03.26.47.15.13

e-mail : pjo.egele@cabinet-egele.fr

siret : 42135706200015

FR81421357062